

# *Baccalauréat professionnel* Services De Proximité Et Vie Locale

Arrêté de création :  
11 mai 2005



# Présentation :



- 1- Quel emploi occupe le bac pro SPVL ?
- 2- Dans quel secteur d'activités travaille t-il ?
- 3- Qui peut accéder à la formation ?
- 4- Que faire après ce baccalauréat ?

# 1 - Quel emploi occupe le titulaire du bac pro SPVL ?

*🔗 Ce professionnel intervient en direct auprès des usagers ou des clients :*

Accueil, écoute des besoins, dialogue, diagnostic...

Information et orientation vers d'autres professionnels

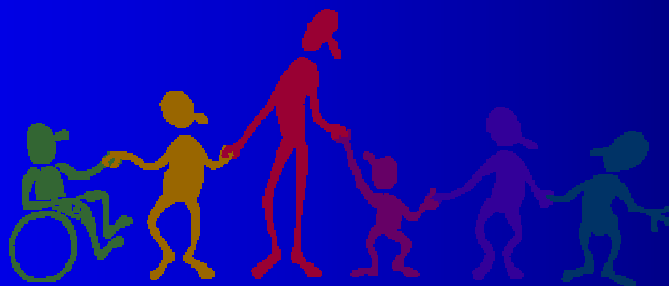
**Bac Pro  
Services de  
proximité  
et Vie Locale**

Médiation sociale

Accompagnement

# 1- Quel emploi occupe le bac pro SPVL ?

- C'est **un intervenant de proximité pouvant s'adresser à différents publics** (enfants, adolescents, adultes, habitants d'un quartier, locataires, usagers d'un service public, clients d'un service commercial)  
**dont les besoins spécifiques ne requièrent pas toujours les compétences d'un travailleur social.**

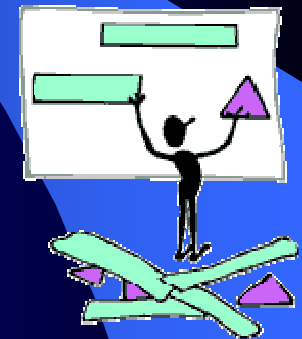


*Il contribue au maintien du lien social et se situe dans une logique de SERVICES reconnaissant l'importance d'une relation personnalisée avec ses interlocuteurs.*

## 2- Dans quel secteur d'activités travaille t-il ?

- **Quatre secteurs d'activités possibles :**

- G1 : GESTION DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC,
- G2 : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF,
- A1 : ACTIVITÉS DE SOUTIEN ET D'AIDE À L'INTÉGRATION'
- A2 : ACTIVITÉS PARTICIPANT À LA SOCIALISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ.



**Associables 2 à 2**

## 2- Dans quel secteur d'activités travaille le bac pro SPVL ?

### ***Les emplois peuvent relever :***

- De la fonction publique d'état,
- De la fonction publique hospitalière,
- De la fonction publique territoriale ou des établissements publics qui en dépendent : établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- Offices publics d'HLM,
- Offices publics d'aménagement et de construction, ... ).



## 2- Dans quel secteur d'activités travaille le bac pro SPVL ?

***Du secteur privé*** → ces emplois se situent dans :

- Des entreprises (sociétés d'économie mixte, entreprises sociales pour l'habitat, des sociétés coopératives d'HLM, sociétés de gestion et de surveillance des espaces, ...),
- Des associations qui contribuent par leurs services et leurs actions, au dynamisme de la vie locale et au maintien du lien social.



# G1- Gestion des espaces ouverts au public

## Les Activités professionnelles

- Accueil et orientation des usagers,
- Valorisation et maintien de la qualité des espaces,
- Prévention et sécurisation dans les espaces.



# G1- Gestion des espaces ouverts au public

## Les lieux de travail



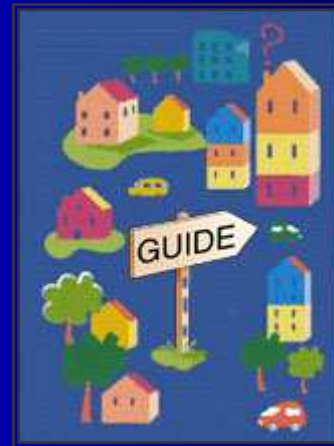
- ✂ Transports (sécurité, accueil, orientation, information),
- ✂ Maison de la justice et du droit,
- ✂ Mairie : gestion des espaces verts, des équipements sportifs...,
- ✂ La poste,
- ✂ EDF/GDF,
- ✂ Centres commerciaux,
- ✂ PIMS (point d'information médiation multiservices),
- ✂ Syndicats intercommunaux,
- ✂ Associations (ex : les papillons blancs)
- ✂ Bailleurs privés,
- ✂ Mission Locale,
- ✂ ...

## G2- Gestion du patrimoine locatif

# Les activités professionnelles ↗

Attribution des logements,

- Location et suivi des familles,
- Gestion technico - administrative des logements,
- Valorisation et maintien de la qualité de l'habitat et de son environnement.



## G2 : gestion du patrimoine locatif : **Les lieux de travail** ↗

- ↳ Associations de logement,
- ↳ Association de défense des consommateurs logement (DAL),
- ↳ Mairie / CCAS,
- ↳ Préfecture,
- ↳ Office HLM,
- ↳ Syndics de copropriété,
- ↳ Service contentieux,
- ↳ Syndicats intercommunaux.

# A1- Activités de soutien et d'aide à l'intégration

## Les activités professionnelles ↗



- Accompagnement des publics (démarches, accès à des services administratifs ...),
- Animation de dispositifs d'information ou de points d'écoute personnalisée,
- Organisation et animation d'actions en direction de certains publics.

# A1 : Activités de soutien et d'aide à l'intégration

## Exemples de lieux de travail ↗

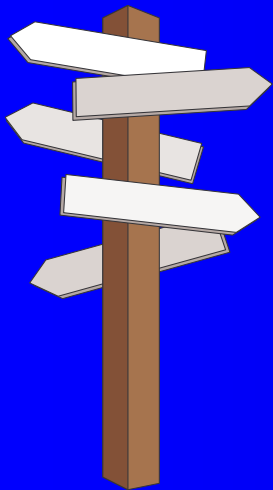
- ✂ Maison de quartier,
- ✂ Association d'intégration (PH),
- ✂ Mairie / CCAS,
- ✂ CAF,
- ✂ Centre municipal de santé,
- ✂ Accueil hôpital,
- ✂ Service médiation,



- ✂ Hôpital,
- ✂ IPS (institut de promotion de la santé),
- ✂ Syndicats intercommunaux,
- ✂ Association intermédiaire,
- ✂ Commissariat de police,
- ✂ Mission Locale,
- ✂ Emmaüs.

## A2- Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté

### **Les activités professionnelles** ↘



- Organisation et participation à l'animation d'activités éducatives, récréatives,
- Organisation et participation à l'animation d'activités de valorisation du patrimoine local,
- Organisation et participation à l'animation d'activités associatives, de lieux ressources.

## A2- Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté

### **Les lieux de travail** ↘

- Mairie : service jeunesse, service scolaire,
- CCAS (PA, PH),
- MJC,
- Maison de quartier,
- Syndicat d'initiative,
- Parcs de loisirs,
- Associations culturelles et sportives,
- conseil général,
- syndicats intercommunaux.

# 3 – L'accès à la formation

## Vivier de recrutement : doit être mixte

### MIXITÉ

FILLES

GARÇONS

### Voie d'accès

Formation initiale  
Scolaire

Formation initiale  
Apprentissage

Formation continue

VAE

### 3 – Accès à la formation

L'accès est ouvert **en priorité** aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants ( Article 3 de l'arrêté de création )


- BEP *carrières sanitaires et sociales,*
- Mention complémentaire *sûreté des espaces ouverts au public,*
- Mention complémentaire *aide à domicile,*
- CAP *agent de prévention et de médiation,*
- CAP *gardien d'immeubles,*
- CAP *agent de prévention et de sécurité,*
- CAP *petite enfance,*
- BEP A *option services, spécialité services aux personnes,*
- CAP A *services en milieu rural – services aux personnes,*
- Brevet d'aptitude professionnelle *d'assistant animateur technicien,*
- Diplôme *d'Aide médico-psychologique,*
- Diplôme *d'auxiliaire de vie sociale,*
- Titre *d'agent de médiation, information, services.*

### 3 – Accès à la formation: sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique

#### *CANDIDATS :*

- Titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés ci-dessus, notamment du secteur tertiaire,
- Ayant accompli au moins une scolarité complète d'une classe de première
- Titulaire d'un diplôme homologué au niveau V,
- Ayant interrompu des études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle
- Ayant accompli une formation à l'étranger.

### 3 – Accès à la formation : **PROFIL DU TITULAIRE DU BAC PRO SPVL**

- 
- Goût pour les contacts humains et le travail en équipe,
  - Qualité d'écoute, de neutralité et de diplomatie,
  - Sens de l'organisation,
  - Sens des responsabilités,
  - Bonne expression orale et écrite,
  - Discrétion (respect du secret professionnel )

# 4 – La formation

## Les enseignements professionnels : horaires globaux

Grille horaire aménagée N° 4 du secteur des services

<b>Communs à toutes les unités constitutives du bac</b>	1ère Prof.	Terminale
Environnement social de l'intervention professionnelle	60	44
Milieus professionnels et modes d'intervention	60	55
Cadre juridique appliqué aux interventions professionnelles	30	22
Techniques de communication et de médiation sociale	60	44
<b>Spécifiques à chaque unité constitutive du bac choisie par l'établissement</b>		
Pratique professionnelle et savoirs associés de la première unité	75	55
Pratique professionnelle et savoirs associés de la deuxième unité	75	55
Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel	60	33
<b>Total</b>	<b>420</b>	<b>308</b>

## 4 – La formation : Périodes de formation en milieu professionnel

Grille horaire aménagée N° 4 du secteur des services

18 semaines sur les deux années de formation  
en première année : 6 semaines

3 semaines dans un des secteurs d'activité

3 semaines dans l'autre secteur d'activité

en deuxième année : 12 semaines

6 semaines dans un des secteurs d'activité

6 semaines dans l'autre secteur d'activité

*Si possible une seule structure dans chaque secteur*

Au total:

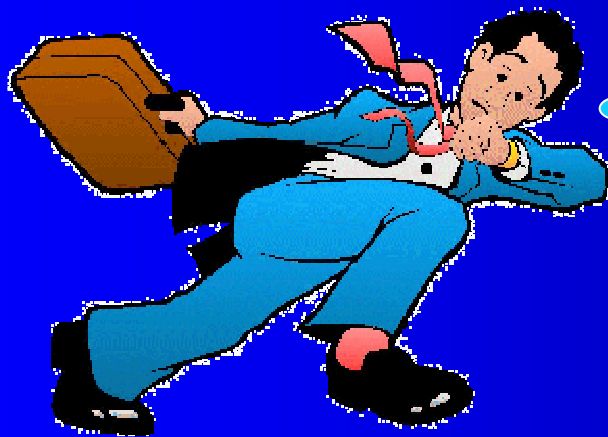
9 semaines dans le secteur 1

9 semaines dans le secteur 2

## 4- QUE FAIRE APRES LE BAC PRO ?

- Entrer dans la vie active (secteur public, privé ou associatif),
- Engager une poursuite d'études,  
Exemple :
  - BTS ESF puis formation conseillère en économie sociale et familiale,

...



Avec mon bac SPVL  
j'ai le choix pour mon  
emploi...

# Ressources documentaires:

- Référentiel d'activités professionnel du diplôme ;
- images source Internet « GOOGLE IMAGE » ;
- diaporama proposé par l'équipe du LP de F de Grâce au Havre ;
- documents du groupe de travail "bac pro SPVL" consultables sur le site [sbssa.ac-rouen.fr](http://sbssa.ac-rouen.fr)

Mise en forme :

Philippe CAMPART, membre du groupe de compétences SBSSA